



# L'informateur

# 23 – le 6 mars 2013

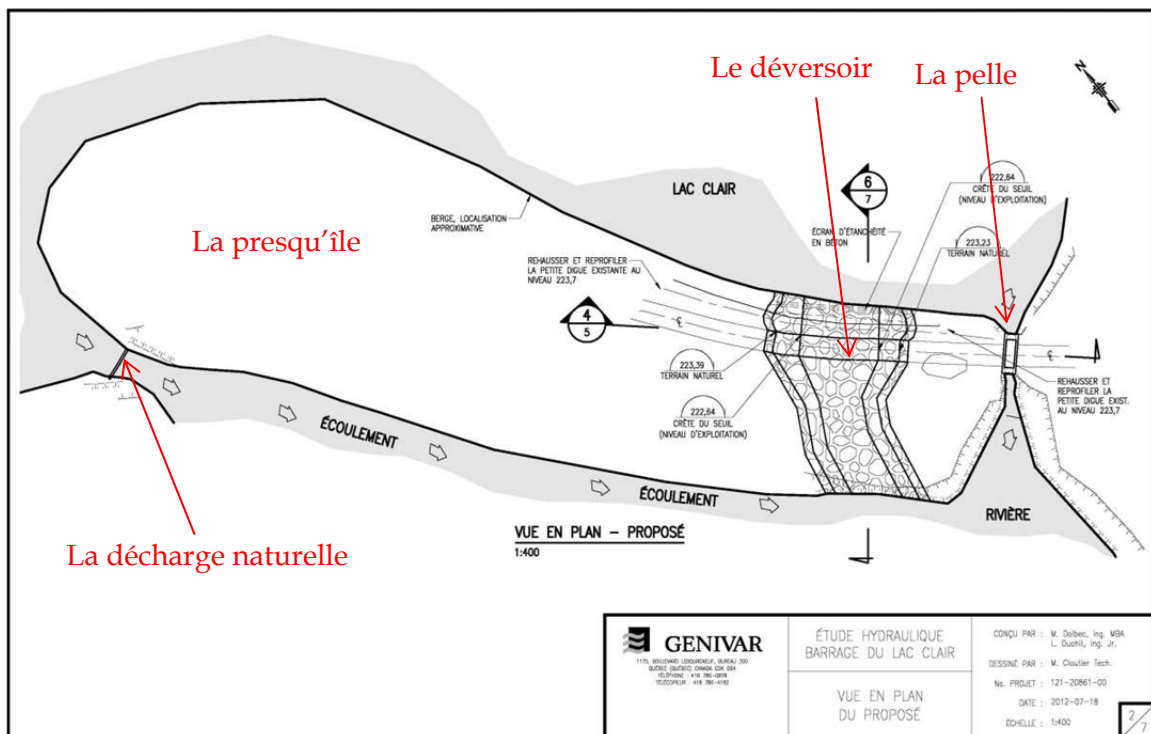
Bonjour à tous,

Cinq sujets, couvrant l'ensemble des questions abordées lors de la réunion de l'Assemblée générale tenue le 20 février au Centre Lucien-Borne.

1. Le barrage
2. La cotisation extraordinaire
3. Le projet Internet
4. Le ramonage des cheminées
5. Les constructions autour du lac

## Le barrage

La réunion a débuté par un rappel de la nature des travaux à effectuer au barrage avec, sur un écran, projection de ce plan préliminaire, extrait de la proposition Génivar.



On a expliqué que suite aux discussions tenues avec Génivar depuis la présentation de ce rapport, en juillet dernier, le déversoir serait construit plus au sud, soit plus à droite sur l'image ci-dessus, son flanc droit devant être situé là où se trouve actuellement la «pelle» qui va être éliminée lors des travaux. Le déversoir sera ainsi situé en partie sur du terrain appartenant à l'Association et en partie sur du terrain appartenant aux propriétaires de la presqu'île.

Quelques propriétaires de la presqu'île ont alors exprimé leurs craintes quant à l'accessibilité à leurs terrains respectifs, s'interrogeant sur les difficultés de traverser le déversoir avec enfants, automobiles et autres quatre-roues.

On a expliqué que la surface du déversoir est en roches de petite taille sur lesquelles il est facile de marcher, qu'il s'agit d'une surface extrêmement poreuse à travers laquelle l'eau percole, permettant de traverser à pied sec. Il ne s'agit pas de traverser le déversoir «à gué». Encore moins d'être obligé d'acheter un Hummer pour ce faire.

Les administrateurs ont assuré ces propriétaires de la presqu'île que lors de la confection des plans finaux, en mars, ils seraient invités à participer à une réunion où la nature exacte de la surface du déversoir sera déterminée.

On a parlé du ponceau enjambant la décharge, sur la route ouest du lac, ponceau dont le diamètre du tuyau a été réduit lors des travaux effectués par la Société en 2011. On a demandé si ce ponceau pouvait résister à la crue de 100 ans. Réponse : Génivar croit que oui mais des calculs vont être effectués ce printemps pour s'en assurer. Sinon, des travaux devront être effectués, travaux dont l'ampleur serait modeste au plan budgétaire.

## La cotisation extraordinaire

On a alors présenté le budget joint en annexe à ce bulletin, disponible également sur le site Internet dans la section relative à la réunion du 20 février.

On a demandé pourquoi l'estimé des travaux est passé de 77K\$, annoncé à l'automne 2012, à 127K\$. Réponse : l'estimé de 77K\$ ne comprenait ni les taxes, ni la surveillance des travaux, ni l'élimination de la «pelle», ni la mise à niveau de la décharge naturelle.

À la signature de l'acte de cession, la Société a consenti une contribution de 20K\$ pour les travaux au barrage.  $127K\$ - 20K\$ = 107K\$$ . L'estimé des travaux comporte une marge de  $\pm 10\%$ . On peut donc s'attendre, au pire, à un déboursé supplémentaire de 12 700 \$. Le montant de la cotisation extraordinaire, à partager entre 121 propriétaires, a donc été prudemment fixé à 1 000 \$.

Les propriétaires présents ont jugé que ce montant de 1000\$, proposé par les administrateurs en cotisation extraordinaire, nécessaire à la réalisation des travaux, est justifié. 37 propriétaires présents ont voté son adoption. 15 propriétaires avaient accordé leur confiance au président par procuration. Un propriétaire présent s'est abstenu. Deux propriétaires, absents, avaient fait parvenir une lettre signifiant leur opposition à la réalisation des travaux.

La cotisation annuelle régulière est actuellement fixée à 1320 \$. Après discussion entre les propriétaires, il a été convenu de combiner la cotisation régulière 2013-2014 et la cotisation extraordinaire, pour un total de 2320 \$ et de fixer trois dates de paiement :

- 775 \$ le 1 avril;
- 775 \$ le 1 août;
- 770 \$ le 1 octobre.

Comme toujours, vous pouvez payer en un seul versement le 1<sup>er</sup> avril (modalité utilisée par plus de 45% des propriétaires lors de la cotisation 2012-2013). Si vous désirez vous prévaloir de la possibilité de payer en trois versements, vous devez envoyer vos trois chèques en même temps. Notre comptable est bénévole, après tout...

## Le projet Internet

Serge Olivier a donné un compte-rendu des démarches effectuées auprès des différents groupes susceptibles de fournir le service. Résumons :

D'entrée de jeu, la technologie satellitaire et celle basée sur le filaire téléphonique sont écartées. Ces technologies sont déjà disponibles au lac et leur efficacité est médiocre.

Des rencontres ont eu lieu et/ou doivent encore avoir lieu avec la MRC de Portneuf, Telus, DéryTélécom et Réseau Infini.

Et enfin, la meilleure nouvelle. En mars prochain, à une réunion des maires de la MRC, le projet de desservir par Internet les endroits encore sans lien refera surface car le programme de subventions gouvernementales (Communauté rurale branchée) viendra à échéance en mars 2014. Il y aura vraisemblablement appel d'offre pour desservir ces territoires, dont le lac Clair.

Serge Olivier, Serge Hudon, Jean Boudreault et Gaston Truchon unissent leurs efforts dans cette affaire. Retenez votre souffle !

## Le ramonage des cheminées

Une cheminée, c'est comme un grand nez. Ça requiert de l'entretien. Tout le monde doit faire ramoner la sienne périodiquement. Mais aucune coordination n'existe en ce domaine, contrairement à ce qui se passe dans celui des fosses septiques.

Des ramoneurs se déclarent disposés à chatouiller les parois de votre cheminée à moindre frais, s'ils sont appelés à le faire pour plusieurs à fois, limitant ainsi le temps du déplacement.

Les propriétaires réunis ont trouvé la suggestion attrayante. On a donc décidé de tenter de créer chaque année un groupe de *ramonables*. Ceux qui ont l'intention de faire ramoner ce printemps sont priés de communiquer avec notre intendant Martial Germain, au (418) 268-8048, son numéro habituel.

Ça pourrait vous éviter de brûler de l'argent.

## Les constructions autour du lac

Comme à chaque année une flopée d'heureux propriétaires, après avoir contemplé leur terrain, supputé la profondeur de la roche et les accidents de terrain, discuté avec conjoint et famille, négocié avec leur banquier, se sont dirigé vers un architecte ou un entrepreneur pour enfin ériger le chalet (euphémisme...) de leurs rêves.

Ces rêveurs - le rêve précède toujours la réalité - ne doivent surtout pas oublier qu'en cours de planification, ils doivent faire approuver leurs plans par l'Association. C'est dans le règlement...

Et il faut surtout qu'ils viennent rencontrer l'Association avant d'avoir en main les plans finaux et d'avoir payé leur architecte. Car alors, une modification auparavant facile à faire et à coût minime ou nul, pourrait devenir difficile et coûteuse.

Chiant ce serait, non ?

Alors, pour la sérénité de l'âme de chacun et la paix sociale au lac, où la jalousie serait la pire des calamités, mieux vaut prévenir que guérir. Communiquez avec Jean Boudreault, au (418) 570-7702 ou par courriel, [jboudreault59@gmail.com](mailto:jboudreault59@gmail.com).

C'est lui qui va être élu pape.

*Vos administrateurs*

[www.lacclair.org](http://www.lacclair.org)